



10613368036

Concours / Examen : TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE
Session : 2024 Type : INTERNE
Spécialité : ESPACES VERTS ET NATURELS
Epreuve : RAPPORT TECHNIQUE

TECHNIVILLÉ
DIRECTION PARCS
ET JARDINS

le 11/4/2024
rédaction : chargé de travaux neufs
en espaces verts

RAPPORT TECHNIQUE LA PRÉSERVATION DES SOLS URBAINS

à l'attention de Mme la directrice des services techniques

L'augmentation de l'espace urbain a atteint 19% en dix ans. La dégradation des sols atteint 75% des terres émergées. Le constat est alarmant et le législateur a décidé d'adopter dans sa loi climat et résilience de 2021 l'objectif Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050.

Techniville étant au centre d'un vaste espace urbain, elle a décidé de se conformer au PLU qui flèche la protection des sols en place. Pour maîtriser au mieux la problématique nous allons par ce rapport étayer nos connaissances du sujet dans un premier temps avant de passer à la remédiation.

A. F.
.....17.....

A Connaissance de la notion de sols urbains

1 - état des lieux

D'abord, de quoi parle-t-on ? Un sol est composé de particules minérales, organiques, d'air et d'organismes vivants. Ils sont beaucoup transformés par l'action de l'homme, on parle d'anthropisation. Il existe désormais une définition de l'artificialisation des sols, « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques, en partie des fonctions biologiques hydriques et climatique ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage ».

On étudie le problème depuis les années 70, par le biais de la contamination. Ces études ont pris de l'ampleur au fil des décennies, et même si l'on constate des sols contaminés en ville, la majorité sont fertiles.

2 - Quels enjeux ?

Pourquoi s'intéresser aux sols urbains ? Étant données les caractéristiques décrites ci-dessus, on peut en déduire de nombreux intérêts pour l'homme en ville également. Les sols préservés permettent à l'eau de s'infiltrer et donc de la retenir. Par conséquent, ils limitent les inondations. Un sol non artificialisé permet à une végétation spontanée ou non de croître. Le stockage de carbone naturel du sol est complété par celui de la végétation qu'il supporte. Cette végétation est indispensable à l'existence de biodiversité urbaine.

Également, cette végétation est une composante essentielle des parcs urbains, qui peuvent apporter de la fraîcheur, abriter des jardins de pluie favorable à la rétention d'eau par une activité maraîchère.

Pour tout cela, les sols urbains méritent l'attention des aménageurs.

B - LEVIERS D'ACTION POUR LA PRÉSERVATION

Pour contrer leur dégradation l'outil réglementaire étant en place, des solutions techniques sont possibles. Mais avant tout :

1 - Un diagnostic exhaustif.

La méthode Muse du Cerema pousse à mieux connaître les sols et leurs fonctionnalités. Outre les surfaces disponibles, il faut en mesurer la profondeur. Plus celle-ci est importante, plus elle permet à un sol d'assurer ses fonctions. Les quatre retenues par la méthode sont la source de biomasse, la régulation du cycle de l'eau, le réservoir de carbone et le réservoir de biodiversité qu'ils constituent. Muse peut être croisé avec les enjeux environnementaux spécifiques du territoire.

On obtient ainsi une cartographie des sols et de leur potentiel.

Elle doit être ensuite complétée par des analyses de valeur agronomiques et de contaminants tels les hydrocarbures.

Le diagnostic réalisé, on peut alors définir les actions à envisager.

2 Méthodes de requalification

Selon ce qu'on recherche comme fonctionnalité prioritaire à conserver, nous pouvons agir sur le sol.

- Contre l'érosion on va conserver une couverture végétale permanente. On peut également aménager des terrasses si le sol est en pente
- Contre la pollution, on n'apportera pas de fertilisants ou peu
- Contre la perte de biodiversité et la teneur en matière organique, on ajoutera de la matière organique exogène
- Contre le compactage, il ne faudra pas laisser la zone se faire piétiner ou y laisser passer des engins lourds
- Contre l'imperméabilisation, on valorisera les surfaces poreuses.

...1...7.

- Contre la salinisation, on limitera le salage aux zones nécessaires ou on emploiera du sable.

Voilà en l'état ce qu'il est important de connaître pour préserver les sols urbains. Vous allez pouvoir utiliser cette connaissance dans le cadre de la requalification de la friche urbaine que vous m'avez commandée.

PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

en vue de requalifier une friche urbaine de 200m² en square

Le contexte de cet aménagement concorde avec le PLU, et une volonté de mettre à disposition des riverains une aire de jeu et des espaces de repos dans un cadre le plus végétal possible. Un souhait émergent de jardin partagé doit être pris en considération.

A - DÉFINITION DU PLAN D'ACTION

A - définition de la gouvernance du projet.
La stratégie est pré-établie mais devra être confirmée ou devra évoluer au cours de l'opération. Un comité de pilotage adéquat devra être mis en place :

- élu communal en charge de l'aménagement de l'espace
- élu intercommunal en charge de l'urbanisme
- la directrice des services techniques
- le chef de projet.

Il sera réuni à chaque étape du projet.

Un autre groupe de travail sera constitué, le comité technique. Il sera plus étendu pour prendre en compte tous les aspects du projet et être à l'écoute des représentants locaux. Ainsi un projet consensuel et acceptable par tous sera défini.

Composition : chef de projet, service communication responsable de service espaces verts, du service intercommunal de gestion des eaux, riverains dont l'association existante.

4.1.7.



10613368036

Concours / Examen : TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{ème} classe
Session : 2024 Type : INTERNE
Spécialité : ESPACES VERTS ET NATURELS
Epreuve : RAPPORT TECHNIQUE

2 - LE PLAN D' ACTIONS

Il devra être conforme à la stratégie établie par le COPIL et pourra être évolutif si les travaux du COTÉCH en font sentir la nécessité.

La première phase à lancer sera le diagnostic exhaustif du site. Il sera vraisemblablement nécessaire de prévoir un achat de prestations de services pour analyser et caractériser les sols que l'on sera susceptible d'utiliser sur la friche.

À ce stade, le COPIL pourra être réuni. Si les sols se prêtent à un réaménagement, la stratégie pourra être confirmée ou elle sera réévaluée si les sols ne se prêtent pas ou en partie seulement à la requalification.

Ensuite, la phase de conception débutera par une réunion du COTÉCH qui permettra d'affiner les attentes et les communiquer aux services ainsi qu'au public avec une consultation du plus grand nombre (boite à idée, budget participatif si le COPIL y est favorable) en présentiel ou via support dématérialisé.
Éton les propositions d'aménagement, le budget et les moyens humains ou matériels seront définis par l'exercice à venir.

En troisième lieu aura lieu la réalisation du projet de préférence par les services communaux éventuellement guidés par un maître d'œuvre spécialisé ou par un prestataire extérieur.

Les techniques de requalification des sols y seront mises en œuvre d'autant plus si le projet de "jardin partagé" est retenu en phase de conception. Les opérations d'entretien ultérieures seront définies en fonction de ce qui aura été effectivement réalisé.

La dernière étape sera détaillée dans le chapitre ci-après.

B - SUIVI

A - Évaluation

Le projet mené à terme, il s'agira de l'évaluer dans le cadre du CORECH :

- reprise des végétaux (arbres, arbustes, graminées, fleurs...)
- efficacité de la gestion des eaux de pluie
- efficacité thermique (îlot de fraîcheur)
- fertilité suffisante des sols
- satisfaction apportée par les aménagements.

Cette étape permettra de maintenir l'aménagement en l'état ou d'envisager des modifications avec l'accord du plus grand nombre.

2 - Communication

Cet aspect doit être considéré comme transversal et non comme un point final. La démarche participative passe par

une communication à toutes les étapes de la genèse à la période d'évaluation. Les supports à utiliser doivent être variés, de la presse papier aux applications numériques.

Elle doit également être interne à la collectivité pour fédérer les équipes, moyens généraux également.

